



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

OBJET : REALISATION D'UN TERRAIN DE PADEL
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION TENNIS CLUB BRIGNAIS CHAPONOST
Convention de financement

N°2024_051

Date d'affichage de la liste des délibérations : **12 avril 2024**

Date de transmission en Préfecture : **12 avril 2024**

Date de mise en ligne : **12 avril 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **2 avril 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Marie DECHESNE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Sophie REYSSET (à Catherine PEREZ) - Jessica DIONISIO (à Anne-Claire ROUANET) - Lionel BRUNEL (à Sylvie GUINET) - Christiane CONSTANT (à Lionel CATRAIN)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

L'association Tennis Club Brignais/Chaponost, dans le cadre de son développement d'activités, souhaite qu'un troisième court de padel puisse être créé, en lieu et place d'un actuel court de tennis. Cette discipline ludique est en progression et son nombre de joueurs est croissant, tant chez les adhérents du club que dans la location de terrains aux particuliers.

L'association propose de contribuer à hauteur de 80 % du coût des travaux, grâce à sa trésorerie et à un appel de fonds auprès de particuliers et d'entreprises qu'elle a initié en faveur de ce projet de troisième terrain de padel. En contrepartie, l'association percevra et conservera l'intégralité des recettes de location des 3 courts de padel et du terrain de tennis a minima pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. A l'issue, la ville établira un bilan de ces recettes, et pourra proroger cette période afin de couvrir le montant de sa contribution aux frais de travaux.

La ville de Brignais est chargée de conduire les travaux et d'assurer l'ensemble des démarches administratives, techniques et financières.

Les équipements resteront propriété de la ville et, à ce titre, pourront être proposés à d'autres utilisateurs, et non exclusivement à l'association ayant participé au coût des travaux.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 3 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 29 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, 3 non-participations, délibère pour

- AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué au sport et à la coordination de la vie associative, à signer la convention de financement, avec des travaux d'un montant estimé de 56 000 € hors taxes, pris en charge à 80% du montant hors taxes par le Tennis Club de Brignais Chaponost, soit 44 800 €
- DIRE que si le coût des travaux était amené à dépasser ce montant prévisionnel de 56 000 € HT, la collectivité en informerait l'association qui s'engage à donner son accord écrit pour maintenir sa participation à hauteur de 80% du coût des travaux
- DIRE que le versement de l'association à la ville de Brignais se fera à la réception des travaux par la municipalité, en recette d'investissement sur le compte 1318 - chapitre 13 - Exercices 2024 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Marie DECHESNE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD